

*Article 31 du Règlement*

portant ainsi le total à un milliard. Puis la ministre d'État aux Finances a assuré à la Chambre que nous n'allions pas perdre d'argent puisque le gouvernement savait déjà en mars dernier qu'il devrait payer cette somme, à peu de choses près. Changeant d'avis, elle a déclaré qu'elle agissait sur les meilleurs conseils possibles. Elle a également répété à maintes reprises à la Chambre que le gouvernement avait décidé d'intervenir parce que les banquiers lui avaient dit qu'il pouvait le faire.

J'ai voulu participer aux audiences du comité des finances. J'ai écouté certains banquiers qui ont témoigné depuis une semaine et demie. Ils ont été unanimes à dire qu'à leur avis, la BCC était un véritable guêpier. Si on le leur avait demandé au printemps, je soupçonne qu'ils auraient dit la même chose au sujet de la Norbanque. Mais on leur avait alors demandé de se prononcer sur la Banque Commerciale du Canada.

Il faut reconnaître que la BCC et la Norbanque sont inextricablement mêlées et que les sommes que nous aurons à débours pour les deux le sont tout autant. Les banquiers ont déclaré qu'ils n'ont participé à l'opération de sauvetage que parce que l'inspecteur général des banques et le gouverneur de la Banque du Canada leur avaient affirmé que la BCC était viable. Ils l'ont fait non pas parce qu'ils avaient pu porter un jugement indépendant, mais parce que le gouvernement ou peut-être un premier ministre déterminé à faire quelque chose pour l'ouest du Canada les avaient priés de le faire.

Les questions de compétence qui ont surgi sont ahurissantes. Supposez, monsieur le Président, que vous n'ayez pas été élu à la Chambre des communes. En fait, vous étiez dans les affaires à Toronto avant de venir au Parlement. Supposez que votre entreprise ait songé à acquérir une autre entreprise importante mise en vente. Auriez-vous fait un versement initial pour l'acquisition de cette entreprise et vous seriez-vous engagé irrévocablement à l'acquérir sans avoir examiné ses états financiers? Auriez-vous examiné ses comptes recevables, l'état de son crédit, son système comptable, sa gestion ou le bilan de ses années antérieures? En homme d'affaires compétent, vous auriez bien sûr examiné tout cela. Or, on n'en a rien fait dans le cas de la BCC.

**M. le Président:** A l'ordre. Je n'aime pas interrompre le député pour une affaire de digression. On m'a cependant demandé à un moment donné de trancher la question de savoir si le débat portait sur la Banque Commerciale du Canada, et j'ai répondu que non. J'invite donc le député à limiter ses propos à la question dont la Chambre est saisie à l'occasion du présent débat d'urgence, à savoir la Norbanque.

**M. Cassidy:** Je tiens à vous signaler, monsieur le Président, qu'au cours de son discours, l'honorable ministre d'État aux Finances n'a pas, sauf erreur, mentionné une seule fois la Norbanque et elle n'a jamais été rappelée à l'ordre. Ce n'est pas parce que je me trouve être le dernier orateur dans ce débat . . .

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Cassidy:** Je crois, monsieur le Président, que mes propos sont tout à fait pertinents, car les deux banques sont étroitement liées. Je parle de la Norbanque . . .

**M. le Président:** A l'ordre. Le député conteste presque une observation de la présidence. Je lui signale tout simplement ce que j'ai déjà dit à d'autres députés ce soir. Il n'était peut-être pas ici pour l'entendre, car certains députés n'ont pas assisté à tout le débat, cela les regarde. Chaque fois que j'ai jugé qu'un député s'écartait de la règle de la pertinence, je lui ai demandé de s'en tenir au sujet du débat. Je m'offusque d'entendre le député prétendre que je ne traite pas tous les députés sur le même pied. Je me suis bien promis de ne jamais le faire.

**M. Cassidy:** J'accepte votre jugement, monsieur le Président. Bien entendu, plusieurs députés se sont succédé au fauteuil de la présidence et c'est ce qui explique qu'il y ait eu peut-être certaines différences.

Je me suis entretenu avec des Canadiens qui se demandent ce qui est arrivé à un milliard de deniers publics, surtout à une époque où notre déficit est si élevé. Ils savent que le gouvernement éprouve de graves difficultés financières et qu'elles ont été énormément aggravées par les actions du gouvernement au cours des dernières semaines.

Au printemps, certains déposants se sont empressés de retirer d'énormes sommes de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Cet argent a été retiré de la Norbanque suite aux questions que l'on s'est posées au sujet de la viabilité de deux banques de l'Ouest qui avaient un certain nombre de choses en commun. Il est difficile de parler en parfaite connaissance de cause de la Norbanque, car nous en savons moins sur cette dernière que sur la Banque Commerciale du Canada.

Si nous avons réclamé un débat d'urgence sur la Norbanque, c'est que nous y avons été forcés par les initiatives sans précédent prises la semaine dernière. Après la mise sous tutelle de la banque, après que le gouvernement eut déclaré qu'il cherchait une nouvelle administration pour la Norbanque ou un moyen d'empêcher sa liquidation, le président de cette banque—18 jours environ après que la banque eut été placée sous tutelle— a déclaré que contrairement aux assurances qu'il avait données le 3 septembre, le gouvernement semblait faire tout en son pouvoir pour couler la banque.

Je voudrais donc savoir ceci. Si le gouvernement s'est trompé au sujet d'une banque, il pourrait fort bien se tromper à nouveau. S'il n'a pas examiné les actifs d'une banque, il pourrait fort bien avoir répété cette erreur. Si le gouvernement a eu tort de ne pas envoyer quelqu'un voir ce qui se passait dans une première banque, il me semble qu'il a eu tort aussi de ne pas aller voir ce qui diable se passait à la Norbanque. S'il a eu tort de dire que la première banque était rentable, comme l'ont fait le ministre d'État aux Finances, l'inspecteur général des banques et le gouverneur de la Banque du Canada, il faut croire qu'il a eu tort aussi de parler de la rentabilité de la Norbanque. S'il a eu tort de permettre ou de commander à M. Bouey de la Banque du Canada d'injecter des milliards de dollars dans la Banque Commerciale du Canada, on doit supposer qu'il a eu également tort d'investir des fonds importants dans la Norbanque.